

# PONTHIEU MARQUENTERRE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE



PAGE 4

## LA CCPM, UN TERRITOIRE RICHE DE SES ENTREPRISES



PAGE 6 • "PETITES VILLES  
DE DEMAIN"

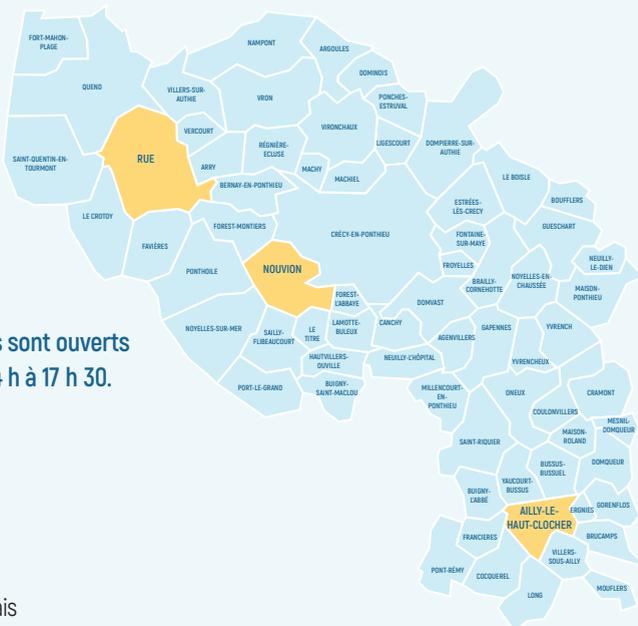


PAGE 9 • ON A TESTÉ POUR  
VOUS... HAPPY PARK



PAGE 10 • DES VOYAGES ET  
DU CINÉMA POUR NOS JEUNES

# VOTRE COM DE COM, PROCHE DE VOUS !



Les locaux de la Communauté de communes sont ouverts  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.  
3 sites administratifs vous accueillent :

## Rue (80120)

33 bis route du Crotoy - 03 22 27 86 94

[siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr)

**Direction générale, services à la population** (Relais Assistants Maternels, petite-enfance, enfance et jeunesse, culture, environnement, déchetteries, SPANC, GEMAPI, scolaire et périscolaire, tourisme), **archives, communication, développement économique, France Services, Tiers-lieu numérique Ponthieu-Marquenterre connecté.**

## Nouvion (80860)

8 bis rue du collège - 03 22 23 25 43

[antenne.nouvion@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:antenne.nouvion@ponthieu-marquenterre.fr)

**Services ressources** (affaires juridiques, finances, marchés publics, ressources humaines), **école de musique intercommunale.**

## Ailly-le-Haut-Clocher (80690)

1 rue d'Ergnies - 03 22 28 88 18

[antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr)

**Pôle technique** (gestion du patrimoine bâtiementaire, urbanisme et service urbanisme mutualisé, voirie communautaire), **aide à la personne**, (aide au maintien à domicile, portage de repas : CIAS), **France Services.**



[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

Com de Com Ponthieu-Marquenterre

2

## Il y a du nouveau sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr) !

Destiné à offrir plus d'espaces d'information et de communication, le site internet de la Communauté de communes a été entièrement rénové.

→ **Abonnez-vous aux actualités** : Pour ne rien manquer de nos actualités, il est désormais possible de recevoir des notifications lorsqu'un article est publié en une. Rendez-vous sur la barre latérale gauche pour vous inscrire.

→ **Agenda culturel** : Découvrez le programme culturel de la CCPM et de ses partenaires culturels.

→ **Permanence des partenaires** : Venez à la rencontre de nos partenaires ! Habitat, développement économique, finances publiques... Découvrez l'ensemble des permanences proposées dans la rubrique "Permanences des partenaires"

→ **Recrutement** : Consultez nos appels à candidatures



# SOMMAIRE

NUMÉRO 09

## PAGE 4

Un territoire riche de ses entreprises

## PAGE 9

On a testé pour vous... Happy park

## PAGE 5

Soutien à l'économie locale

## PAGE 10

Des voyages et du cinéma pour nos jeunes

## PAGE 6

"Petites villes de demain"

## PAGE 11

Accueils de loisirs 2022  
À vos agendas !

## PAGE 8

La fibre optique pour tous à l'horizon 2024



France services



Rendez-vous en page 12 pour découvrir les nouveaux horaires !



33 bis route du Crotoy - BP 40038 - 80120 RUE  
Tél. : 03 22 27 86 94

Directeur de publication : Claude Hertault

Comité de rédaction : membres du bureau communautaire, équipe de direction,

Mélissa Dheilly-Vasseur, chargée de Communication

Contributeurs : membres du bureau communautaire

Réalisation : Agence RESEC - 11-2021

Crédits photos : CC Ponthieu-Marquenterre

ISSN 2650-3530



## ÉDITORIAL

Claude HERTAULT

Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

« Chers habitants du territoire Ponthieu-Marquenterre, Nous avons une nouvelle fois le plaisir de vous présenter dans ce 9<sup>ème</sup> numéro du journal intercommunal, les réalisations et projets en cours. Ces actions reflètent l'engagement des élus et des agents qui œuvrent au quotidien pour rendre notre territoire plus attractif. Au titre des dossiers très importants, les élus mènent actuellement un travail sur le projet de territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

→ Le développement économique y tient une place prépondérante. Découvrez dans le présent magazine les chiffres clés dans ce domaine de l'économie locale.

→ La Communauté de communes œuvre pour soutenir les entreprises et artisans qui investissent sur le territoire et réfléchit à d'autres pistes de développement.

→ La revitalisation des centres-bourgs n'est pas oubliée au travers du dispositif "Petites Villes de demain", auquel la CCPM adhère. Son objectif est de revitaliser ces lieux d'attractivité importants pour leurs habitants et ceux des territoires ruraux qui les environnent.

→ Bien entendu, les actions de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ne se limitent pas à celles qui sont présentées dans ce journal : le site internet [www.ponthieu-marquenterre](http://www.ponthieu-marquenterre), récemment rénové, représente une mine d'informations concernant l'ensemble des services, compétences et actualités de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et de ses partenaires.

Je vous souhaite une bonne lecture, mais aussi d'excellentes fêtes de fin d'année, et je vous donne rendez-vous début 2022 pour un numéro spécial consacré aux réalisations de l'année 2021 et aux grands projets de l'année à venir. »



Pour retrouver toutes les éditions du journal

<https://lemag.ponthieu-marquenterre.fr>  
ou flashez le QRCode ci-contre

# UN TERRITOIRE RICHE DE SES ENTREPRISES



A015821

La Communauté de communes Ponthieu Marquenterre travaille sur son projet de territoire. Cette réflexion passe par une étude de l'activité économique qui met en valeur l'importance des entreprises locales.

## 5169 entreprises

La CCPM compte un nombre très important d'entreprises, un nombre supérieur à la moyenne des Hauts de France et même de la France métropolitaine. Les 5 169 entreprises implantées sur le territoire représentent 15,6 entreprises pour 100 habitants alors que les Hauts de France n'en totalisent que 10,3 et la France métropolitaine 13,5.

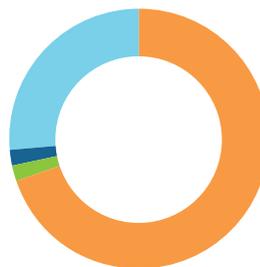
Dans quels secteurs travaillent ces entreprises ? Sans surprise, grâce à une activité galvanisée par le tourisme et la part non négligeable des seniors vivant sur le territoire, 47 % des entreprises appartiennent au secteur des services. Ensuite l'agriculture représente plus de 21 % du nombre total. Le caractère rural du territoire est ainsi mis en avant si l'on considère qu'en France il y a moins de 9 % d'entreprises agricoles. Avec 12 % le secteur du commerce reste en deçà du chiffre national qui est de 15 %.

## Nombreuses petites entreprises

4 499 entreprises, soit 87 % des 5169 établissements que compte la CCPM, n'emploient aucun salarié. Un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes (4036 en 2020). Les petites et moyennes entreprises, qui occupent moins de 250 personnes, sont au nombre de 499. Dans le détail, 50 % des entreprises employeuses ont entre 1 et 2 salariés (un chiffre supérieur à la moyenne française qui est de 42 %) et 20 % de 3 à 5.

## Vous souhaitez vous lancer dans l'entrepreneuriat ?

Nos partenaires sont à votre écoute ! Rendez-vous sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr) pour les découvrir.



### Les entreprises par typologie

- PME (499)
- Taille intermédiaire (14)
- Grandes entreprises (15)
- Autres (188)

Source : Répertoire SIRENE, 1<sup>er</sup> janv. 2021

## Et l'impact de la Covid-19 ?

Malgré un impact très fort de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises (73 % des sociétés déclarent une baisse de leurs ventes supérieure à 10 % durant le confinement, et 35 % une baisse de 50 % durant cette période), le nombre de fermetures reste limité à -1 % des entreprises employeuses. En effet plus de 4 sociétés sur 5 ont fait appel aux aides mises en place par les pouvoirs publics : chômage partiel (70 % des sociétés), report des échéances sociales (53%), prêt garanti par l'État (41%).

La CCPM a également participé à cet effort en accordant des aides sur son territoire et continuera, au travers de son projet de territoire, d'accorder toute son attention à cette richesse que représentent ses entreprises.

# SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Dans les précédents numéros, nous vous avons présenté des aides économiques proposées par la Communauté de communes pour soutenir les entreprises et artisans qui souhaitent investir et réaliser leurs investissements sur le territoire. Zoom cette fois sur l'aide à la rénovation et la mise en accessibilité des locaux professionnels.



La Communauté de communes peut subventionner les investissements liés à l'amélioration de l'image extérieure des vitrines et permettre aux commerçants, artisans, professions libérales de répondre à leurs obligations en termes d'accessibilité.

## Une aide pour :

- Les entreprises commerciales et artisanales d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>
- Les professions libérales et les personnes privées ou les professionnels procédant à une extension de leurs activités (ex : agriculteurs) dans le cadre de gîtes ou de chambres d'hôtes, labellisés, pour les seuls travaux liés à l'accessibilité.
- Les entreprises de restauration, cafés, bistrotts etc... ouverts toute l'année à l'exclusion des kebabs, friteries et plus généralement les établissements ne proposant que de la vente à emporter et ne disposant pas de carte pour toutes les entreprises de restauration.

## Conditions requises :

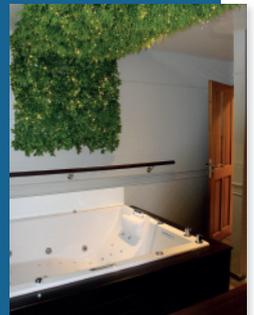
- être à jour de ses cotisations sociales et fiscales
  - avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros
- Sont exclues les entreprises au statut de micro entreprise. La subvention peut aller jusqu'à 30% des investissements éligibles HT dans la limite de la réglementation en vigueur.

Ce taux pourra être porté à 40% dans le cas où l'entreprise réalise des travaux d'agencement intérieur de son local, en plus des investissements sur la vitrine.

Le montant de l'investissement doit être compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT, soit une aide possible de 450 à 4 000 €.

## À la une

Chaque année, de nombreuses entreprises et artisans sollicitent la Communauté de communes pour obtenir des aides économiques. À l'image de Florence Caruso, propriétaire et gérante de l'établissement les Saules à Favières, à qui la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre a attribué une subvention d'aide au développement pour l'acquisition d'une baignoire Balnéo pour le SPA de l'établissement. Une subvention d'aide à l'investissement lui a permis également de réaliser des travaux de peinture et de pose de parquet pour la partie hôtel. Des aides non négligeables pour les entreprises qui font vivre notre territoire.



# "PETITES VILLES DE DEMAIN"

UN PROGRAMME DE REVITALISATION  
À DESTINATION DES PÔLES RURAUX

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

  
Petites villes  
de demain



6

En France, certaines petites villes font face à des difficultés particulières qui impactent le territoire qu'elles structurent. Le programme "Petites villes de demain" (PVD), lancé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et piloté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), contribue à la revitalisation des centres de ces petites villes.

PVD vise à donner aux communes sélectionnées et leur intercommunalité les moyens humains et financiers de concrétiser leur projet de revitalisation. Il s'inscrit dans le plan de relance lié à la crise sanitaire. Concrètement, l'État et treize acteurs du développement territorial se sont engagés pour une mobilisation collective en faveur de petites villes identifiées par l'État comme éligibles au programme.

## Quelles mesures ?

En fonction des partenariats locaux avec les conseils régionaux et départementaux qui interviennent déjà au travers de leurs programmes d'aide, l'offre de services de l'État sera enrichie et adaptée au plus près de chaque territoire, en particulier pour :

- Aider au diagnostic des territoires et des secteurs d'activités
- Accompagner à la conception et au pilotage des projets de territoire
- Accélérer la transformation du parc de logement, maintenir et développer les commerces et les services, encourager à l'adoption de pratiques écologiques, valoriser le patrimoine et les habitants comptent parmi les objectifs du programme
- Apporter des solutions innovantes au service des projets des collectivités
- Mettre en place et animer le réseau des petites villes du programme



## LES COMMUNES DE CRÉCY-EN-PONTHIEU ET RUE CONCERNÉES

21 communes ont été sélectionnées dans le département de la Somme. Pour optimiser les ressources et permettre à un nombre plus important de communes de bénéficier du dispositif, les communes appartenant au même EPCI ont été regroupées. Sur le territoire Ponthieu-Marquenterre, deux communes ont été sélectionnées en binôme : Crécy-en-Ponthieu et Rue. Ce regroupement permet :

- de définir une stratégie globale d'intervention pour la collectivité
- d'agir en complémentarité, et non en concurrence, dans un bassin de vie identique
- de mutualiser les moyens humains et financiers.

### Un cadre d'intervention défini dans une convention

La démarche d'adhésion au dispositif donne lieu à une convention entre l'État, la commune de Rue, la commune de Crécy-en-Ponthieu et la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. Un projet de convention actant



l'engagement de chacun en vue de bâtir une stratégie et un plan d'actions a été approuvé en conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juin 2021. Outre la conclusion de cette convention, l'État demande à la Communauté de communes de recruter un chef de projet pour élaborer et suivre le contrat dans sa mise en œuvre.

# LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS À L'HORIZON 2024

L'accès au très haut débit est devenu essentiel au quotidien des habitants et acteurs économiques.

La Communauté de communes participe au déploiement de la fibre afin que chacun de nous soit équipé d'ici 2024.



Somme Numérique est l'opérateur chargé par le Conseil départemental de déployer la fibre dans toutes les communes du territoire Ponthieu-Marquenterre dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Ce programme départemental représente un investissement total de plus de 160 millions d'euros, financés par l'État, la Région, le Département, Somme Numérique lui-même et les Communautés de communes. Pour la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, cela représente une contribution annuelle de 189 828.76 €. À la clé, le très haut débit pour tous.

## Nouveauté à l'aérodrome !

Le club Les Aviateurs de la Baie de Somme, installé sur l'aérodrome de Buigny-Saint-Maclou, a récemment obtenu le statut d'organisme de formation agréé. En plus des vols de découverte en baie de Somme, le club propose désormais des formations au brevet de pilote privé. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [aeroclub-aviateursbaiedesomme.fr](http://aeroclub-aviateursbaiedesomme.fr)

Au total, 4 organismes de formation au pilotage d'aéronefs sont présents sur l'aérodrome d'Abbeville :

- **Aéroclub "Abbeville-Buigny-Baie de Somme"** : avions et planeurs
- **Aéroclub "Les aviateurs de la baie de Somme"** : avions
- **Société "Ludair"** : ULM pendulaire et multiaxe
- **Association "Aile et Lui"** : ULM paramoteur



## Les zones d'activités vous attendent

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre compte deux zones d'activités :

- La zone d'activités des Hauts plateaux, située sur les communes de Mouflers et L'Étoile
- La zone d'activités de l'aérodrome, située à Buigny-Saint-Maclou

### Vous souhaitez vous implanter sur le territoire ?

3 parcelles viabilisées sont disponibles sur la zone d'activités de l'aérodrome, à 13 euros le m<sup>2</sup>.

**Pour + d'informations, contactez :**  
[developpementeconomique@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:developpementeconomique@ponthieu-marquenterre.fr)  
 06 81 07 52 83





## On a testé pour vous... **HAPPY PARK**

Ouvert au printemps 2021, Happy Park propose de crapahuter dans les arbres, en famille, entre amis ou même entre collègues. C'est motivé que le service communication s'est présenté sur le site d'Happy park pour tester quelques activités.

Vendredi 13 août, nous nous rendons sur les lieux de l'activité. À notre arrivée, un opérateur du site nous présente le parc et nous conseille les activités que nous pourrions tester ce jour. C'est parti, nous nous lançons d'abord dans la découverte de l'accro spider, une activité accessible à partir de 3 ans. Il s'agit d'une aire de jeu perchée à 5 mètres du sol, totalement sécurisée où notre sens de l'équilibre est testé à travers différents types de jeux, mais sans être attachés. En cas de chute, un filet de protection garantit notre protection. Ce jour-là, les petits du centre de loisirs de Gueschart sont en sortie. "Tout le monde s'amuse ! Chuter dans un filet, quelle sensation unique!"

### Trois parcours à obstacles et tyroliennes

Après de bons fous rires dans l'accro spider, nous nous équipons du matériel adéquat pour les parcours sans filet : un baudrier, une poulie et un mousqueton qui sera sans cesse relié à une ligne de sûreté. Inutile de s'attacher et de se détacher sans cesse, ce qui est très pratique. Trois parcours nous sont proposés : le vert et le bleu, accessibles pour les personnes mesurant plus d'1m20, et le parcours rouge, plus sportif, pour les personnes mesurant plus d'1m30. Nous nous engageons sur le circuit vert où enfants de l'accueil de loisirs nous précèdent : nous sommes impressionnés, ils évoluent au gré des obstacles sans peur ni crainte. Les exercices d'équilibre ponctuent le parcours qui se termine par une tyrolienne. Motivées, nous testons ensuite le parcours bleu, tout aussi fun. "Arrêtons-nous là : nous constatons que l'accrobranche est un véritable sport ! Le parcours rouge, ça sera pour une prochaine fois."

### La Communauté de Com partenaire à différents niveaux

→ La CCPM a mené la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Crécy-en-Ponthieu. Un secteur à vocation de loisirs, sportif et touristique a été créé. L'objectif de la démarche était de permettre la réalisation du parc accrobranche. La révision a été approuvée en Conseil Communautaire le 11 décembre 2019.

→ Dans le cadre du programme d'aide à l'investissement immobilier, une aide de 5215 € a été octroyée aux exploitants pour la création du chalet d'accueil et des toilettes autonomes du parc.

### À DÉCOUVRIR ÉGALEMENT :

- La location de vélos électrique
- La Battle Archery
- + d'infos sur [happy-park-crecy.fr](http://happy-park-crecy.fr)



# DES VOYAGES ET DU CINÉMA POUR NOS JEUNES

10

Cet été, 40 adolescents âgés de 12 à 17 ans ont pris part au séjour à Gérardmer proposé par la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. Et pour les mordus de cinéma, un mini-camp sur le thème de l'audiovisuel a été proposé à Quend-Plage.

## → 15 jours pour faire le plein de souvenirs dans les Vosges

Vivre ensemble, autonomie, découvertes sportives et ouverture culturelle : les objectifs du projet pédagogique du CAJ ont été atteints cet été lors du séjour ados à Gérardmer. Malgré une météo maussade la première semaine, les 40 jeunes ont été ravis de leur séjour et sont motivés pour repartir l'année prochaine.

**Ma fille est super contente de son séjour ! Elle est prête pour l'année prochaine. Bravo à l'équipe d'animation !** //

Témoignage d'une maman sur les réseaux sociaux

## → Et 5 jours pour réaliser un court métrage

La CCPM, en partenariat avec l'ACAP, le cinéma de Pax et la Médiathèque de Quend, a proposé aux jeunes du territoire un "mini camp cinéma" en



juillet dernier. L'objectif ? Initier les jeunes au cinéma par la réalisation d'un court-métrage. Pendant 5 jours, les ados ont appréhendé divers métiers comme réalisateur, technicien du son, scénariste, caméraman ou encore acteur. Pendant la durée de l'événement, les jeunes ont également fait l'expérience de la vie en collectivité : ils ont logé au camping de Quend, accompagnés de deux animateurs. Fin août, le Pax a accueilli les familles des participants et les partenaires de l'événement : les jeunes ont présenté le déroulement de leur semaine et une projection de leur court-métrage a clôturé la soirée. Découvrez le court métrage sur notre site internet.

# ACCUEILS DE LOISIRS 2022 À VOS AGENDAS

Tout au long de l'année, la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre permet aux enfants de s'évader et de découvrir de nouvelles activités avec nos professionnels de la jeunesse.

## Vacances hiver

**Inscriptions : du 10 au 21 janvier 2022**

Dates : du 7 au 11 février 2022

Lieux : Saint-Riquier, Le Crotoy, Nouvion

## Vacances printemps

**Inscriptions : du 14 au 25 mars 2022**

Dates : du 11 au 15 avril 2022

Lieux : Gueschart, Vron, Pont-Rémy

## Vacances été

**Inscriptions : du 6 au 24 juin 2022**

► **Juillet** : du 11 au 29 juillet 2022

Lieux : Gueschart, Vron, Pont Rémy, Ailly, Nouvion, Crécy-en-Ponthieu, Le Crotoy, Rue, Saint-Riquier.

► **Août** : du 1<sup>er</sup> au 19 août 2022

Lieux : Gueschart, Ailly, Nouvion, Rue

11



**Une inscription en quelques clics !**

Rendez-vous sur [www.espace-citoyens.net/ponthieu-marquenterre](http://www.espace-citoyens.net/ponthieu-marquenterre)





France  
services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vous avez besoin d'aide pour  
vos démarches administratives ?  
**Venez ! Nous allons vous accompagner.**  
[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



France  
services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour toutes vos démarches du quotidien,  
nos agents vous accueillent partout en France,  
à moins de 30 minutes de chez vous !  
[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



## FRANCE SERVICES ÉVOLUE POUR MIEUX VOUS AIDER

### Nouveaux horaires

Nos agents France Services vous renseignent **tous les jours**

#### → À RUE, TOUTE LA JOURNÉE

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre  
33 bis route du Crotoy | 03 22 27 86 94

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

#### → À AILLY-LE-HAUT-CLOCHER

LE MATIN, ET TOUTE LA JOURNÉE LE LUNDI

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre  
1 rue d'Ergnies | 03 22 28 88 18

- Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h

#### → À CRÉCY-EN-PONTIEU

LE MATIN, ET TOUTE LA JOURNÉE LE MARDI

Bureau d'Information Touristique  
32 rue du Maréchal Leclerc de Haucloque | 03 22 31 84 16

- Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
- Le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30



Communauté de Communes  
**PONTIEU-MARQUENTERRE**

### Nouveaux services

#### La Direction Générale des Finances Publiques

met un agent à disposition pour vous  
aider dans vos démarches et  
déclarations



.....

#### Et aussi :

des permanences de l'Association  
Tutélaire de la Somme, la M.D.S.I, l'ADIL  
et la Chambre des Métiers et de  
l'Artisanat

### DES AGENTS FORMÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

.....

**Nos ateliers numériques**  
peuvent vous aider à découvrir  
et utiliser l'informatique